



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 16/2024

Objet du préavis

Assainissement des infrastructures communales et réaménagements des chaussées de la Grand'Rue, de la rue du Temple et de la Place de la Concorde

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Objet du rapport	4
3.	Assainissement des infrastructures communales	5
3.1.	Travaux de mise en séparatif	5
3.1.1.	Mise en séparatif à la Grand'Rue	5
3.1.2.	Mise en séparatif à la rue du Temple.....	6
3.1.3.	Mise en séparatif de la Place de la Concorde	7
3.2.	Remplacement de conduites d'eau potable et de défense incendie	8
3.2.1.	Remplacement de la conduite d'eau potable à la Grand'Rue.....	8
3.2.2.	Reprise de l'alimentation en eau potable à la Place de la Concorde	9
4.	Assainissement des routes	10
4.1.	Chaussée et trottoirs à la Grand'Rue	10
4.2.	Chaussée et trottoirs à la rue du Temple.....	10
5.	Planification CAD globale	11
6.	Coûts des travaux.....	12
6.1.	Eau potable (EP).....	12
6.2.	Mise en séparatif	13
6.3.	Superstructure routière (coffre et revêtement bitumineux)	14
6.4.	Récapitulation générale des coûts à charge de la Commune	15
7.	Financement.....	16
8.	Impact sur la réduction de gaz à effet de serre et plan climat.....	17
9.	Planning intentionnel.....	17
10.	Archéologie.....	18
11.	Synthèse	19
12.	Conclusions.....	20

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

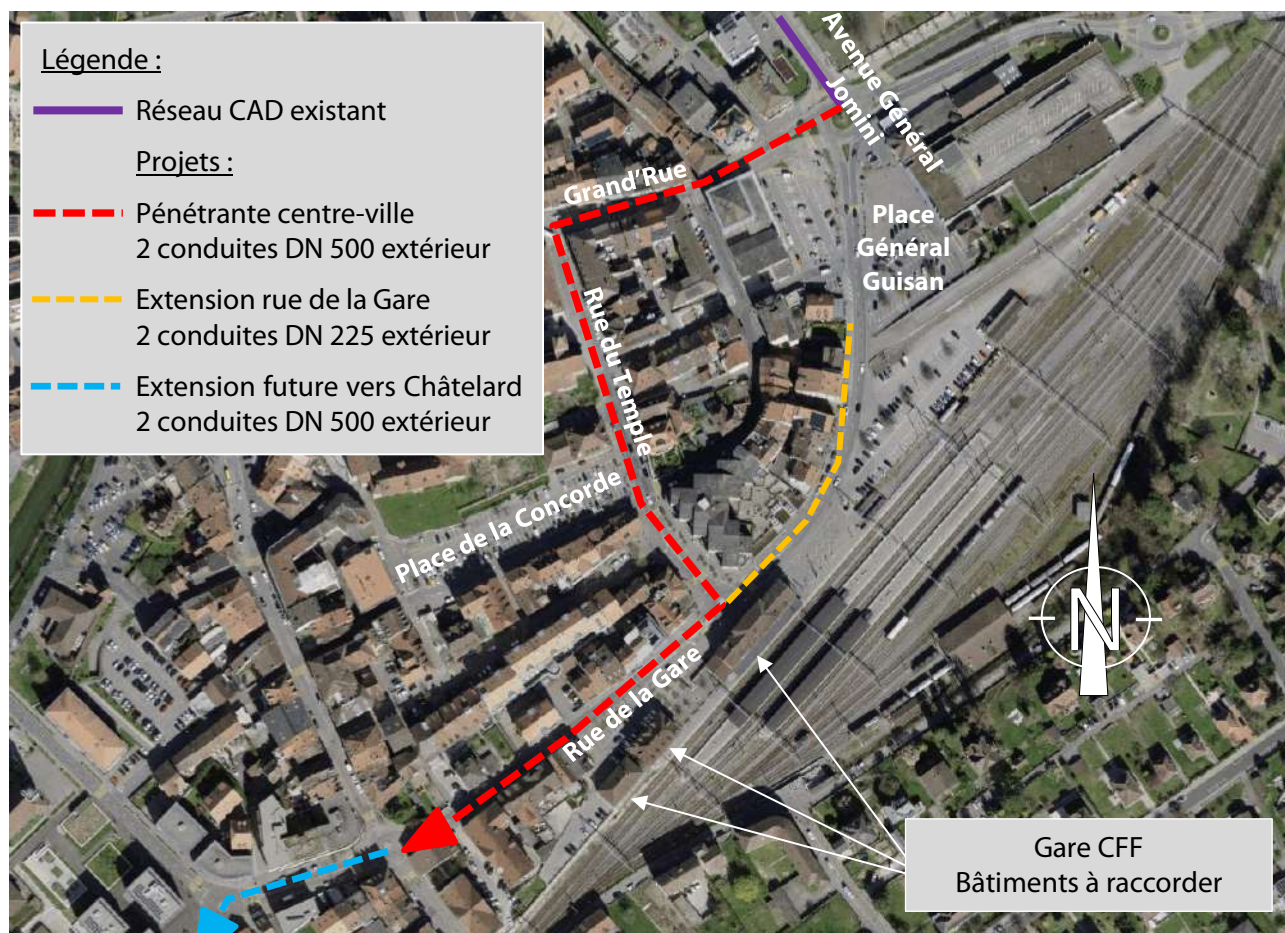
Dans le cadre du développement de son réseau de distribution de chaleur, chauffage à distance (CAD), Payerne Energies SA (PESA) a été approché par les CFF afin de pouvoir raccorder leurs bâtiments de la gare d'ici à fin 2025 au plus tard. En effet, les installations actuelles de chauffage arrivent en fin de vie.

D'autres propriétaires de bâtiments dans le périmètre du centre-ville ont également manifesté de l'intérêt à se raccorder au chauffage à distance.

Ce réseau de distribution de chaleur sera identique, en termes de dimensionnement, à celui installé dernièrement à l'Avenue Général Jomini et à la route de Grandcour, soit une artère principale. En effet, il est prévu de le prolonger à futur jusqu'aux bâtiments industriels situés à la route du Châtelard.

Le tracé a été évalué avec la société Energie Broye-Vully SA (EBV), partenaire de PESA, et emprunte en partie la Grand'Rue, la rue du Temple et la rue de la Gare. Il permet ainsi de raccorder la gare CFF en optimisant les raccordements de nombreux bâtiments au centre-ville.

N'étant pas directement dicté par le raccordement des bâtiments de la gare CFF, il est important de préciser que le déploiement du réseau CAD à la rue de la Gare est impératif, afin que lors des futurs travaux de réaménagement de la Grand'Rue (MEP), la rue de la Gare soit libre de tous travaux.

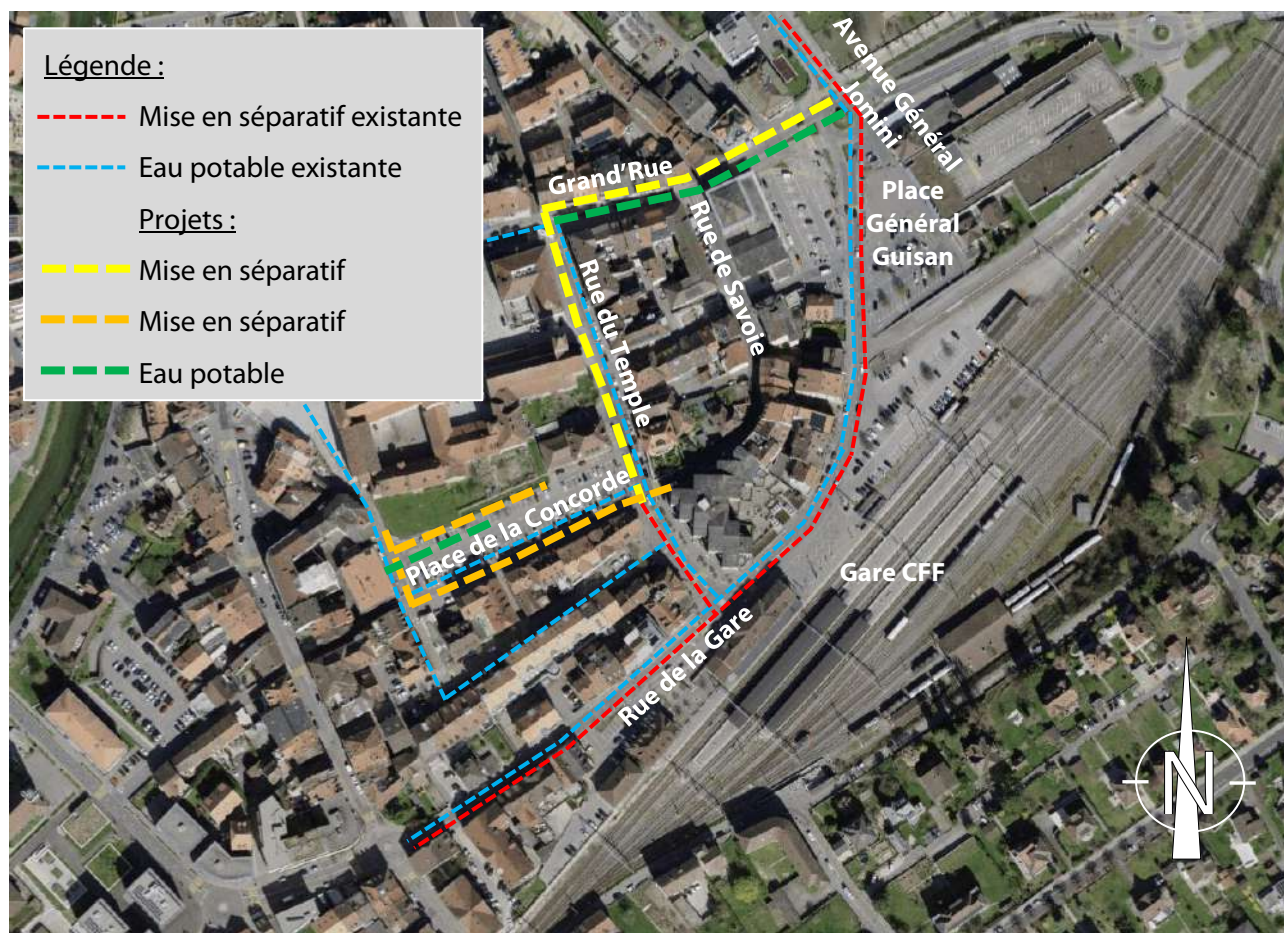


CAD, choix de tracé, pénétrante centre-ville

En parallèle de ces travaux CAD, les infrastructures communales seront remises à niveau. Les secteurs concernés sont en partie la Grand'Rue, la rue du Temple et la Place de la Concorde.

Les infrastructures communales à la rue de la Gare ont déjà été remises à niveau il y a une dizaine d'années.

Les tracés concernés, détaillés dans les chapitres suivants, sont représentés de la manière suivante :



Réfection des infrastructures communales

Ainsi, avec la mise en séparatif des eaux récemment réalisée à l'Avenue Général Jomini, il sera possible d'évacuer une grande quantité d'eau claire directement à la Broye, soulageant ainsi la STEP actuelle, et surtout contribuant à réduire la valeur de la clé de répartition à charge de Payerne pour la construction et l'exploitation de la future STEP de l'Éparse.

Le remplacement des anciennes conduites d'eau potable par des conduites de plus grands diamètres permettra d'améliorer significativement la défense incendie, tout en réduisant les pertes de charges hydrauliques dans ces importantes artères de distribution d'eau.

Au niveau du mandat d'études parallèle (MEP), projet géré par le service Urbanisme, mobilité et environnement, cela permettra d'avoir déjà une grande partie des infrastructures souterraines remises en conformité, soit du giratoire Guisan jusqu'à la rue du Temple. Restera encore à réaliser dans le cadre du MEP le secteur compris entre la rue du Temple et la rue de Lausanne (mise en séparatif, eau potable et CAD).

2. Objet du rapport

Le présent préavis a pour but d'informer le Conseil communal sur la nécessité d'entreprendre ces travaux, leurs descriptions ainsi que leurs financements et de demander les crédits y relatifs.

3. Assainissement des infrastructures communales

3.1. Travaux de mise en séparatif

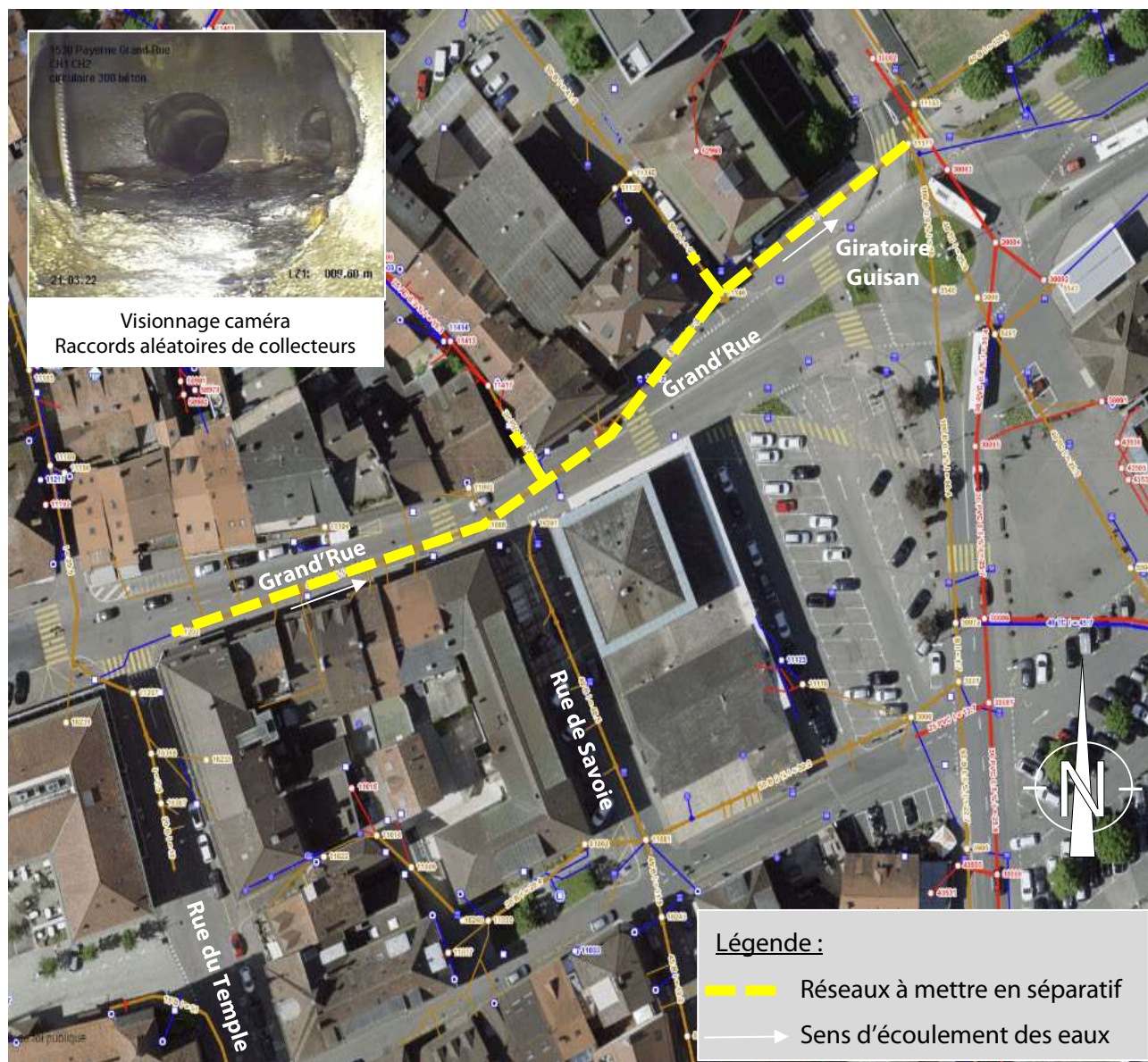
3.1.1. Mise en séparatif à la Grand'Rue

Le réseau d'assainissement de la Grand'Rue, compris entre le giratoire Guisan et la rue du Temple, est encore en système unitaire d'évacuation des eaux. On profitera des travaux du CAD pour mettre en séparatif ce secteur. L'intégralité des conduites projetées se trouve sur le domaine public.

De par son état (confirmé par visionnage caméra), cet ancien collecteur ne sera pas conservé. Deux nouvelles canalisations en polypropylène (PP) seront ainsi installées, conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)*, sur une longueur d'environ 150 mètres et à une profondeur comprise entre 1.5 et 2.0 mètres.

Les raccordements privés des bâtiments seront également mis en conformité. Ces travaux seront à charge des propriétaires.

Tous les autres services (électricité, téléphone, etc.) seront également assainis, si nécessaire. Ainsi, lors des futurs travaux que le MEP prévoira (réaménagement de l'espace public), il n'y aura pas à attendre que les infrastructures communales soient mises à niveau dans ce secteur.



Mise en séparatif à la Grand'Rue

* Dimensionnement des canalisations repris du PGEE ou défini dans le cadre du futur mandat d'étude.

3.1.2. Mise en séparatif à la rue du Temple

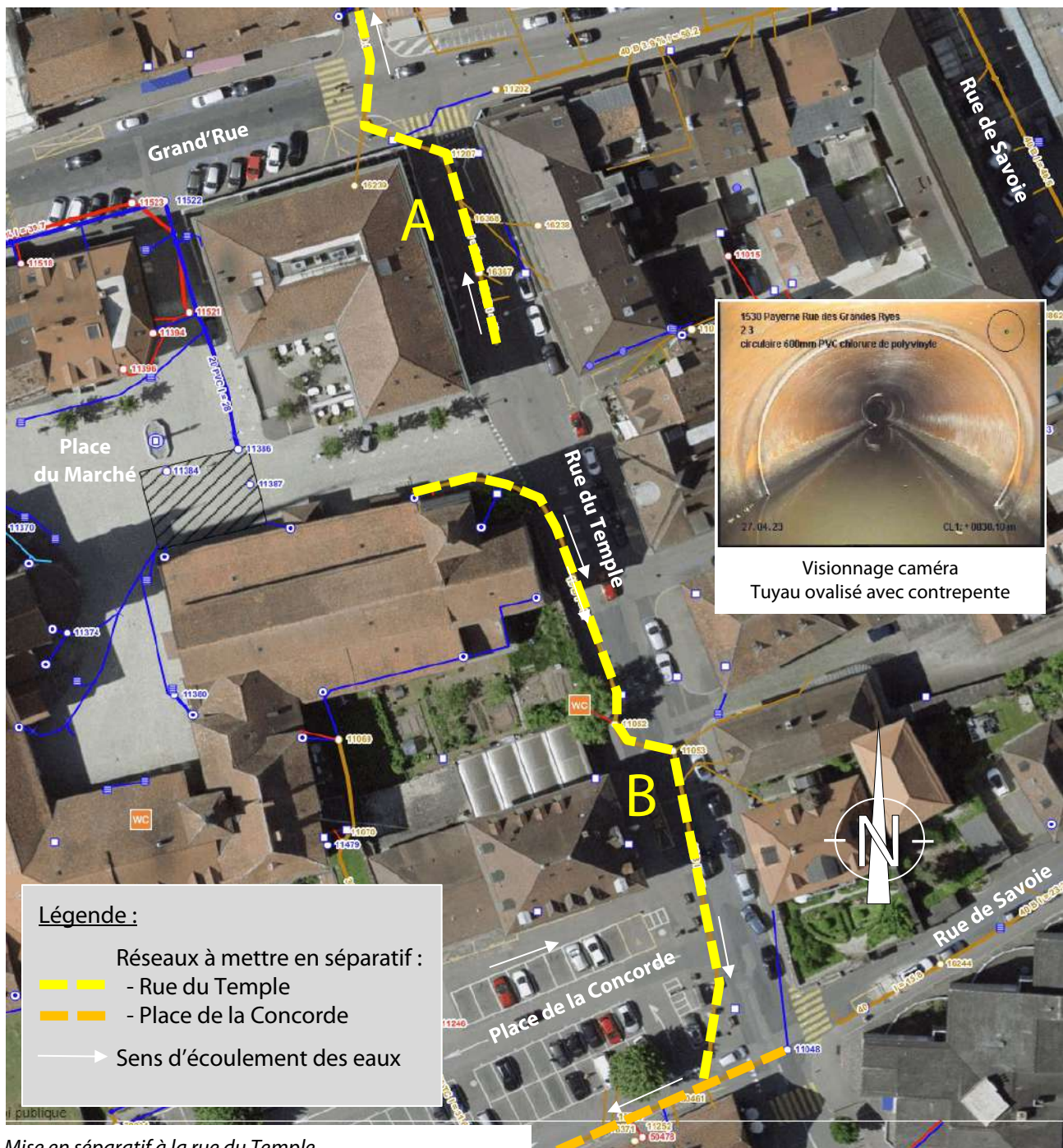
Le réseau d'assainissement à la rue du Temple, composé de deux secteurs distincts, est encore en système unitaire d'évacuation des eaux. On profitera des travaux du CAD pour mettre en séparatif ces deux secteurs. L'intégralité des conduites projetées se trouve sur le domaine public.

De par leurs états (confirmés par visionnages caméra), ces deux tronçons d'anciens collecteurs ne seront pas conservés. Deux nouvelles canalisations en polypropylène (PP) seront ainsi installées, conformément au PGEE, soit :

- secteur A : longueur environ 60 mètres et profondeur comprise entre 1.5 et 4.0 mètres ;
- secteur B : longueur environ 110 mètres et profondeur comprise entre 1.5 et 2.0 mètres.

Les raccordements privés des bâtiments seront également mis en conformité. Ces travaux seront à charge des propriétaires.

Tous les autres services (électricité, téléphone, etc.) seront également assainis si nécessaire.



3.1.3. Mise en séparatif de la Place de la Concorde

La mise en séparatif des secteurs Grand'Rue et rue du Temple, en parallèle du réseau de distribution de chaleur (CAD) à réaliser, est impérative de manière à ne plus avoir à réintervenir à futur.

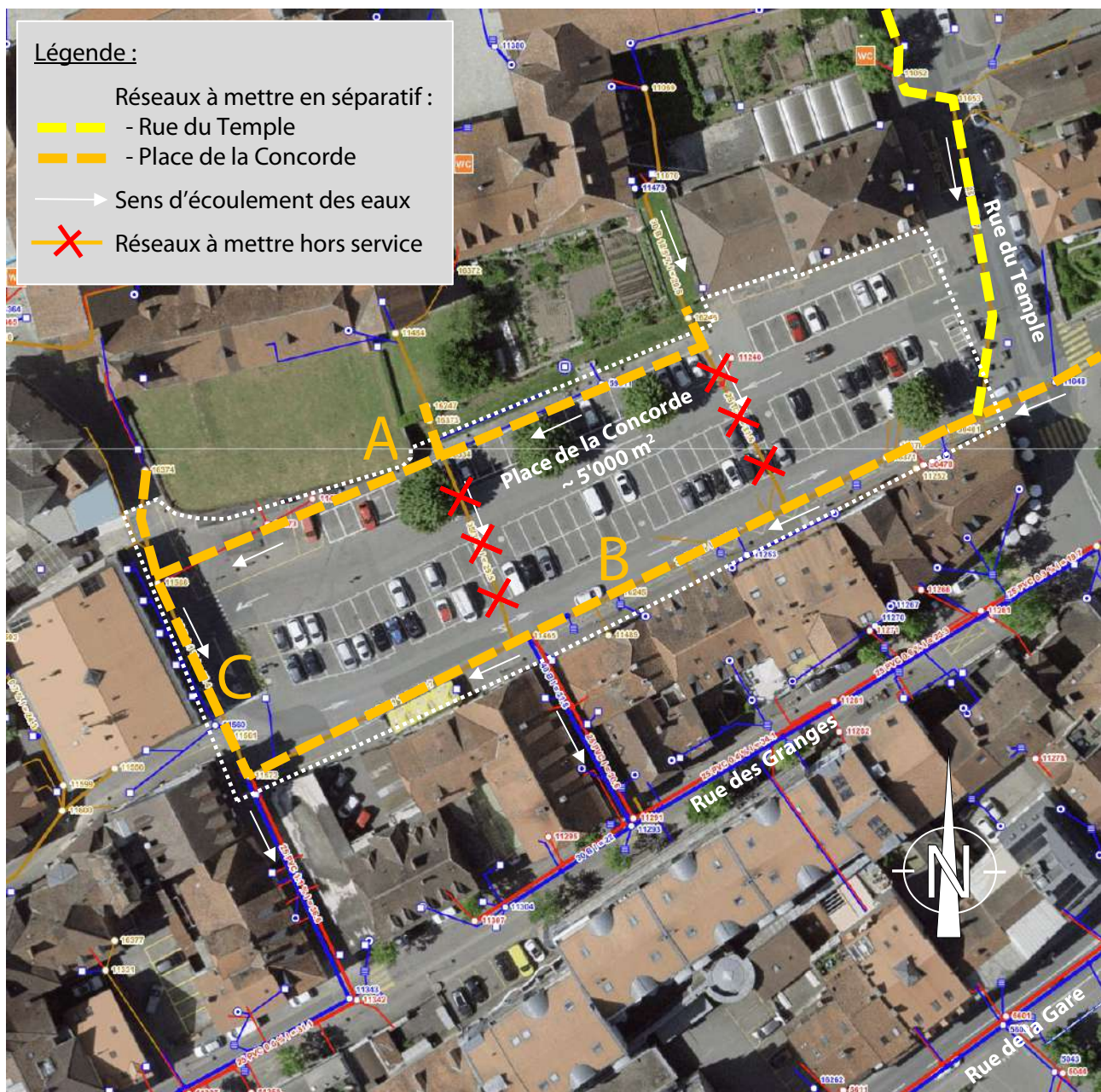
La mise en séparatif de la Place de la Concorde, non concernée par le CAD, permettra quant à elle de délester la STEP d'une importante quantité d'eaux de ruissellement (~ 5'000 m² de surfaces imperméabilisées). Il fait dès lors sens de l'intégrer au projet global.

Il est ainsi prévu de modifier le tracé des collecteurs existants traversant actuellement la place, en les dirigeant côté ouest. L'intégralité des conduites projetées se trouve sur le domaine public.

Ce nouvel agencement des réseaux d'assainissement permettra de ne pas interférer lors de la réalisation d'aménagements ou de projets sur ce secteur.

Deux nouvelles canalisations en polypropylène (PP) seront ainsi installées, conformément au PGEE, soit :

- secteur A : longueur environ 100 mètres et profondeur comprise entre 1.5 et 2.0 mètres ;
- secteur B : longueur environ 130 mètres et profondeur comprise entre 1.5 et 2.0 mètres ;
- secteur C : longueur environ 50 mètres et profondeur comprise entre 1.5 et 2.0 mètres.



Mise en séparatif à la Place de la Concorde

3.2. Remplacement de conduites d'eau potable et de défense incendie

3.2.1. Remplacement de la conduite d'eau potable à la Grand'Rue

Le préavis n° 03/2023 prévoit le remplacement de la conduite d'eau potable à l'Avenue de La Promenade (travaux réalisés) jusqu'au carrefour avec la rue de Savoie (travaux en attente).

Le projet traité dans le présent préavis prévoit de prolonger le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue de Savoie jusqu'au carrefour de la rue du Temple, en parallèle des conduites de distribution de chaleur (CAD) et d'assainissement (séparatif). L'intégralité de la conduite projetée se trouve sur le domaine public.

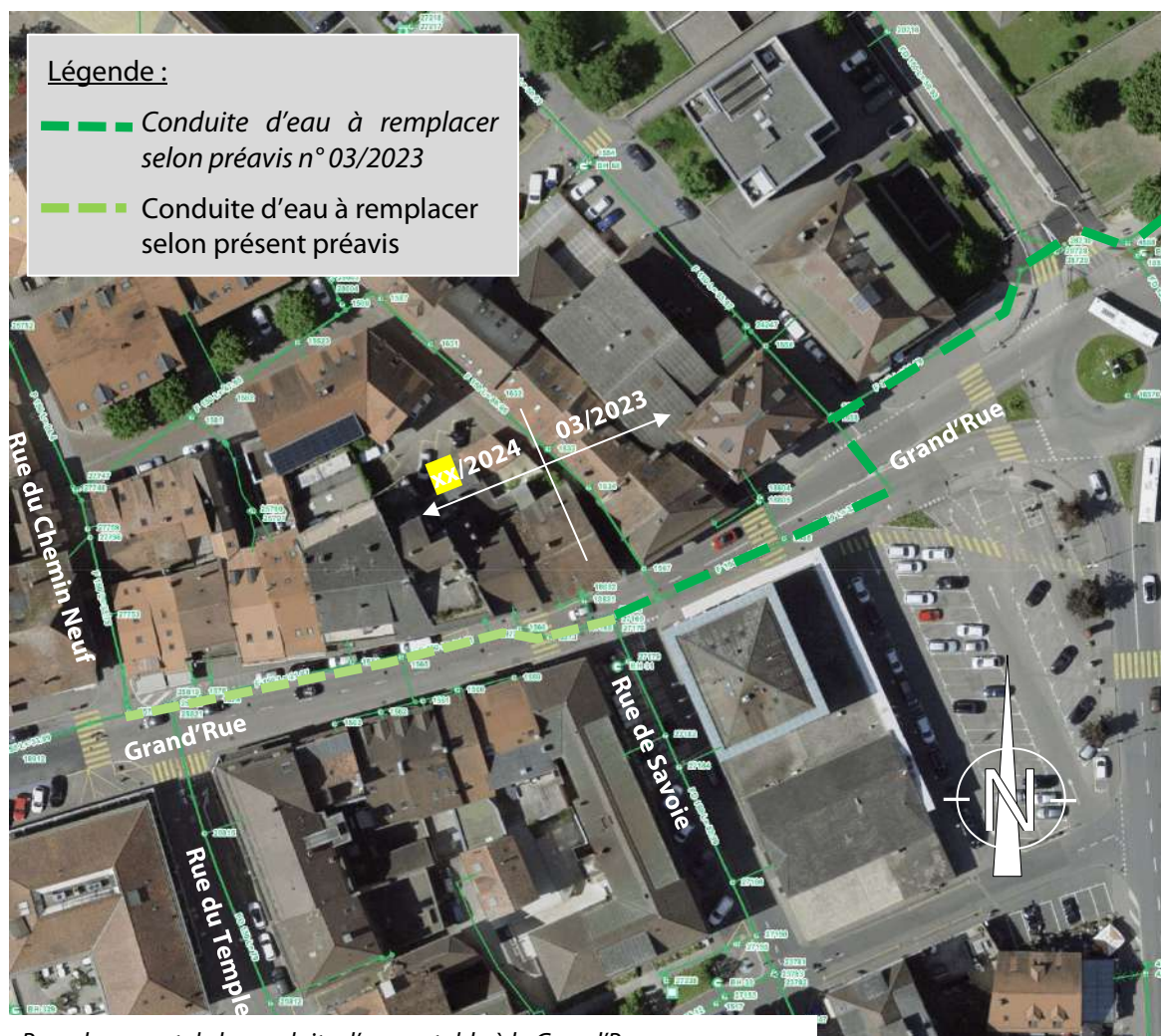
La conduite existante, d'un diamètre de 150 mm, sera remplacée par une conduite en fonte ductile de 200 mm de diamètre, conformément au Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE).

Le déplacement des raccordements privés du réseau d'eau potable existant sur la nouvelle conduite communale sera entièrement pris en charge par la Commune, jusqu'en limite du domaine public. Chaque propriétaire sera informé qu'il est libre de remplacer son embranchement jusqu'au compteur, à ses frais.

Les conduites d'eau potable à la rue de Savoie et à la rue du Temple ont été remplacées ces dernières années, rien n'est à prévoir de ce côté.

Caractéristiques du réseau d'eau potable projeté :

- 70 mètres de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 200 mm à poser ;
- 1 borne hydrante à prévoir ;
- 12 raccordements privés à reprendre ;
- 2 raccordements au réseau existant à réaliser.



Remplacement de la conduite d'eau potable à la Grand'Rue

3.2.2. Reprise de l'alimentation en eau potable à la Place de la Concorde

Pour la même raison que pour le réseau d'assainissement actuel, il est prévu de supprimer la conduite d'eau potable traversant la Place de la Concorde et de boucler le réseau au moyen d'une nouvelle conduite d'eau, côté ouest. L'intégralité de la conduite projetée se trouve sur le domaine public.

A la base, une ancienne conduite d'eau communale alimentait une borne hydrante, qui a été supprimée, avec l'accord des pompiers. Pour alimenter la chambre de comptage enterrée et le raccordement privé, une conduite en polyéthylène, d'un diamètre de 90 mm, a été tirée à l'intérieur de l'ancienne conduite.

De manière à libérer la place, il est prévu de profiter des fouilles pour le collecteur d'assainissement (voir point 3.1.3) pour installer une nouvelle conduite d'eau polyéthylène de 90 mm de diamètre.

Les conduites d'eau potable existantes A et B, situées à l'ouest et au sud de la place, ont été remplacées il y a quelques années. Elles seront dès lors conservées.

Ce nouvel agencement de réseau d'eau potable permettra de ne pas interférer lors de la réalisation d'aménagements ou de projets sur ce secteur.

Caractéristiques du réseau d'eau projeté :

- 50 mètres de conduite d'eau en polyéthylène de 90 mm à poser ;
- 1 borne hydrante à installer ;
- 1 chambre de vannes à reprendre ;
- 1 raccordement au réseau existant à réaliser.



Remplacement de la conduite d'eau à la Place de la Concorde

4. Assainissement des routes

Avec de tels travaux d'infrastructures souterraines, les chaussées seront passablement impactées. Il est important de prévoir leur réfection en prenant en compte les projets de futurs réaménagements urbains. Ainsi, il est prévu de rétablir les superstructures de la manière suivante :

4.1. Chaussée et trottoirs à la Grand'Rue

Avec le mandat d'études parallèle (MEP) lancé à la Grand'Rue et à la rue de Lausanne, aucun changement de gabarit routier n'est prévu. Il sera reposé aux droits des fouilles un simple revêtement bitumineux monocouche, suffisant en attendant les futurs travaux de réaménagement de la Grand'Rue (pavage).



Grand'Rue, état des revêtements bitumineux

4.2. Chaussée et trottoirs à la rue du Temple

Une réflexion doit être faite quant au réaménagement routier de cette rue une fois les travaux d'infrastructures terminés. En effet, une adaptation du gabarit routier s'inspirant de ce que le MEP prévoit à la Grand'Rue et à la rue de Lausanne est à réaliser. Cela portera également sur l'éventuelle arborisation de cette rue, qui présente de grandes largeurs de chaussée et de trottoirs (entre 12 à 15 m).

Dans l'intervalle, il sera reposé sur la surface du nouveau coffre routier un simple revêtement bitumineux monocouche, suffisant en attendant les futurs travaux de réaménagement de la rue du Temple.



Rue du Temple, état des revêtements bitumineux

Afin d'être en parfaite adéquation avec les futurs réaménagements de la Grand'Rue et de la rue de Lausanne (mandat du MEP), cette réflexion sera encore approfondie avec le lauréat du concours. Un préavis dédié à ces aménagements de chaussée sera soumis en temps voulu au Conseil communal.

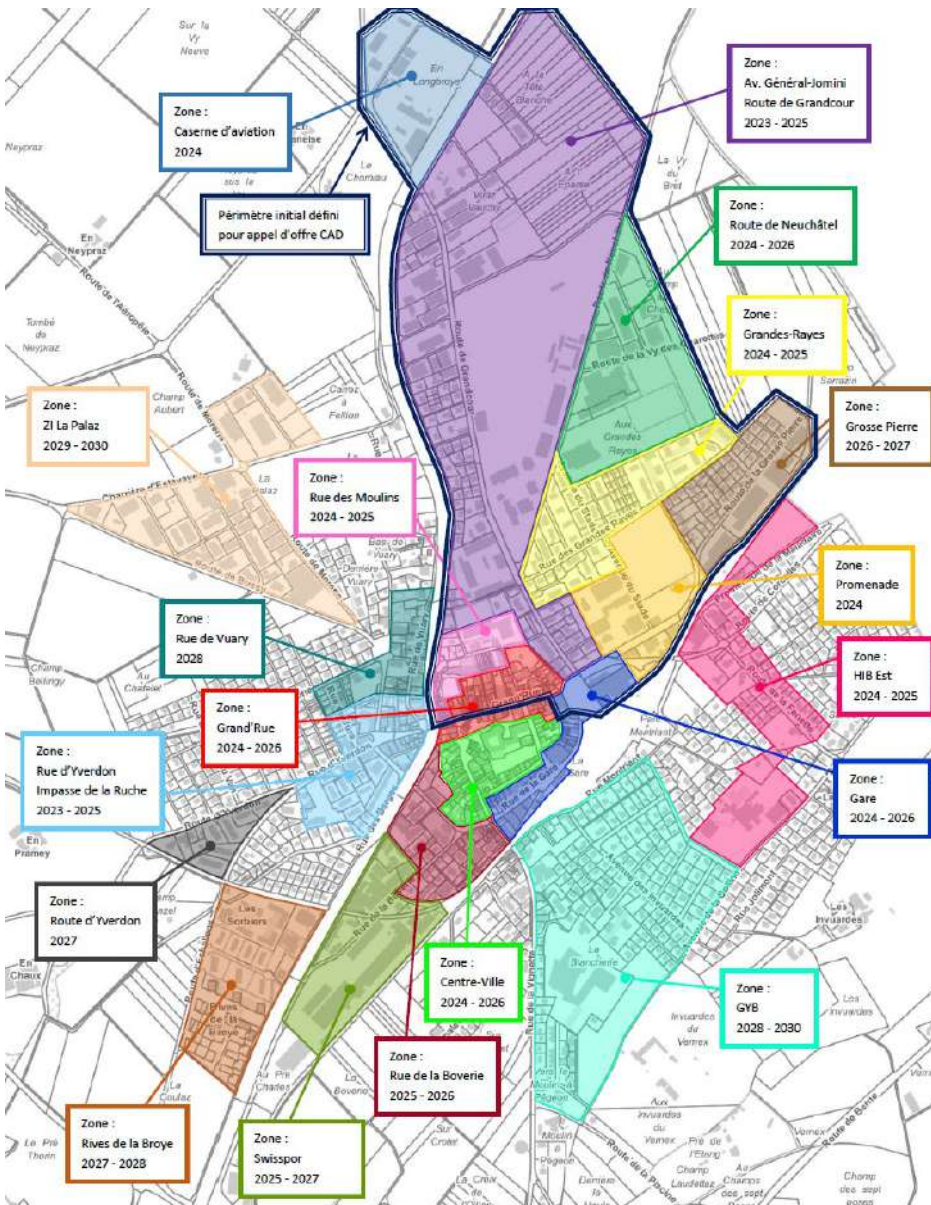
L'implantation des différentes infrastructures souterraines devra prendre en compte le positionnement prévu pour l'arborisation future.

Enfin, la circulation des bus urbains et régionaux doit également être prise en compte.

5. Planification CAD globale

L'appel d'offres ayant mené à la création de la société Payerne Energies SA traitait d'un premier secteur de développement, dénommé « nord-est » et compris entre la route de Grandcour et l'Avenue de La Promenade (périmètre violet sur la carte ci-dessous).

Aujourd'hui, l'évaluation du potentiel général à Payerne a été faite, avec les pôles principaux suivants à alimenter :



CAD, sites à desservir

Le déploiement du réseau de distribution de chaleur à la rue de la Gare sera piloté directement par Payerne Energies SA. La Commune n'y a aucun travail à réaliser, les infrastructures souterraines ayant été remises à neuf il y a une dizaine d'années.

De par le projet de réaménagement de l'interface bus à la gare CFF, piloté par le service Urbanisme, mobilité et environnement, il ne sera pas reposé de couche de roulement (tapis) aux droits des fouilles CAD, mais uniquement la couche de support jusqu'au niveau fini actuel. Le tapis phonoabsorbant existant, ne présentant plus aucun bénéfice acoustique, car usé, sera remplacé sur toute la surface de la rue de la Gare une fois la réalisation de l'interface bus à la gare terminée.

6. Coûts des travaux

6.1. Eau potable (EP)

Grand'Rue

Installation de chantier	Fr. 7'000.—
Travaux de démolition	Fr. 6'000.—
Fouille en tranchée, enrobage, remblayage (y compris coffre)	Fr. 27'000.—
Travaux appareillage EP	Fr. 21'000.—
Alimentation provisoire EP	Fr. 5'000.—
Robinetterie et raccordement sur existant	Fr. 5'000.—
Nouvelle borne hydrante	Fr. 10'000.—
Reprise raccords privés, y compris conduites	Fr. 24'000.—
Divers et imprévus (10 %)	Fr. 11'000.—
Archéologie (20 %)	Fr. 23'000.—
Crédit technique (honoraires, 15 %)	Fr. 21'000.—
Total Grand'Rue HT	<u>Fr. 160'000.—</u>

Rue du Temple

Conduite EP neuve sur l'entier de l'emprise de la rue du Temple	Fr. 0.—
Total rue du Temple HT	<u>Fr. 0.—</u>

Place de la Concorde

Installation de chantier	Fr. 5'000.—
Travaux de démolition	Fr. 5'000.—
Fouille en tranchée, enrobage, remblayage (y compris coffre)	Fr. 20'000.—
Travaux appareillage EP	Fr. 15'000.—
Alimentation provisoire EP	Fr. 3'000.—
Robinetterie et raccordement sur existant	Fr. 5'000.—
Nouvelle borne hydrante	Fr. 10'000.—
Reprise raccords privés, y compris conduites	Fr. 6'000.—
Divers et imprévus (10 %)	Fr. 7'000.—
Archéologie (20 %)	Fr. 15'000.—
Crédit technique (honoraires, 15 %)	Fr. 14'000.—
Total Place de la Concorde HT	<u>Fr. 105'000.—</u>

Récapitulation Eau potable

Grand'Rue	Fr.	160'000.—
Rue du Temple	Fr.	0.—
Place de la Concorde	Fr.	105'000.—
Total général Eau potable HT	Fr.	265'000.—
TVA 8.1% (arrondi)	Fr.	22'000.—
Total général Eau potable TTC	Fr.	<u>287'000.—</u>

Les travaux de pose des conduites d'eau potable seront effectués par le secteur Eaux et sont estimés à environ Fr. 20'000.— TTC.

Une subvention de l'ECA d'un montant estimé à Fr. 60'000.— peut être attendue.

6.2. Mise en séparatif**Grand'Rue**

Installation de chantier	Fr.	33'000.—
Travaux de démolition	Fr.	30'000.—
Fouille en tranchée et canalisations EC (y compris regards et grilles)	Fr.	275'000.—
Fouille en tranchée et canalisations EU (y compris chambres et couvercles)	Fr.	198'000.—
Divers et imprévus (environ 10 %)	Fr.	54'000.—
Archéologie (environ 20 %)	Fr.	118'000.—
Crédit technique (honoraires, environ 15 %)	Fr.	106'000.—
Total Grand'Rue HT	Fr.	<u>814'000.—</u>

Rue du Temple

Installation de chantier	Fr.	20'000.—
Travaux de démolition	Fr.	17'000.—
Fouille en tranchée et canalisations EC (y compris regards et grilles)	Fr.	170'000.—
Fouille en tranchée et canalisations EU (y compris chambres et couvercles)	Fr.	107'000.—
Divers et imprévus (environ 10 %)	Fr.	31'000.—
Archéologie (environ 20 %)	Fr.	70'000.—
Crédit technique (honoraires, environ 15 %)	Fr.	62'000.—
Total Rue du Temple HT	Fr.	<u>477'000.—</u>

Place de la Concorde

Installation de chantier	Fr.	37'000.—
Travaux de démolition	Fr.	35'000.—
Fouille en tranchée et canalisations EC (y compris regards et grilles)	Fr.	325'000.—
Fouille en tranchée et canalisations EU (y compris chambres et couvercles)	Fr.	205'000.—
Divers et imprévus (environ 10 %)	Fr.	60'000.—
Archéologie (environ 25 %)	Fr.	165'000.—
Crédit technique (honoraires, environ 15 %)	Fr.	125'000.—
Total Place de la Concorde HT	Fr.	<u>952'000.—</u>

Récapitulation Mise en séparatif

Grand'Rue	Fr.	814'000.—
Rue du Temple	Fr.	477'000.—
Place de la Concorde	Fr.	<u>952'000.—</u>
Total général Mise en séparatif HT	Fr.	2'243'000.—
TVA 8.1% (arrondi)	Fr.	<u>182'000.—</u>
Total général Mise en séparatif TTC		<u>Fr. 2'425'000.—</u>

6.3. Superstructure routière (coffre et revêtement bitumineux)

La réfection des coffres routiers est prévue de la manière suivante :

- Grand'Rue (secteur giratoire Guisan à rue du Temple) : Réfection aux droits des fouilles uniquement (assainissement et eau potable, CAD par PESA). Lors des travaux de requalification de cette rue, les coffres latéraux seront repris (absents ou insuffisants actuellement) ;
- Rue du Temple : Réfection complète sur la largeur de la chaussée, sans les trottoirs (CAD par PESA). Ainsi, lors des travaux de requalification de cette rue, il n'y aura plus que les extensions de coffres sous trottoirs à réaliser (absents ou insuffisants actuellement) ;
- Place de la Concorde : Réfection aux droits des fouilles uniquement (assainissement, eau potable).

La réfection des revêtements, au moyen d'un enrobé monocouche bitumineux, est prévue uniquement sur les surfaces de chaussée ayant été dégrappées pour les travaux (CAD par PESA), sans remise en état autre.

Grand'Rue, eau potable

Coffre de route sur fouilles en tranchée	Fr.	7'000.—
Planie	Fr.	1'000.—
Revêtement bitumineux	Fr.	5'000.—
Total Grand'Rue, eau potable HT		<u>Fr. 13'000.—</u>

Grand'Rue, assainissement

Coffre de route sur fouilles en tranchée pour canalisations EC	Fr.	45'000.—
Coffre de route sur fouilles en tranchée pour canalisations EU	Fr.	30'000.—
Planie	Fr.	10'000.—
Revêtement bitumineux	Fr.	14'000.—
Total Grand'Rue, assainissement HT		<u>Fr. 99'000.—</u>

Rue du Temple, assainissement

Coffre de route sur fouilles en tranchée pour canalisations EC	Fr.	30'000.—
Coffre de route sur fouilles en tranchée pour canalisations EU	Fr.	19'000.—
Coffre de route hors emprise de fouilles pour collecteurs et CAD	Fr.	160'000.—
Planie	Fr.	30'000.—
Revêtement bitumineux	Fr.	46'000.—
Total rue du Temple, assainissement HT		<u>Fr. 285'000.—</u>

Place de la Concorde, eau potable

Coffre de route sur fouilles en tranchée	Fr.	5'000.—
Planie	Fr.	1'000.—
Revêtement bitumineux	Fr.	4'000.—
Total Place de la Concorde, eau potable HT	Fr.	<u>10'000.—</u>

Place de la Concorde, assainissement

Coffre de route sur fouilles en tranchée pour canalisations EC	Fr.	56'000.—
Coffre de route sur fouilles en tranchée pour canalisations EU	Fr.	38'000.—
Planie	Fr.	13'000.—
Revêtement bitumineux	Fr.	17'000.—
Total Place de la Concorde, assainissement HT	Fr.	<u>124'000.—</u>

Récapitulation Superstructure routière

Grand'Rue, eau potable	Fr.	13'000.—
Grand'Rue, assainissement	Fr.	99'000.—
Rue du Temple, assainissement	Fr.	285'000.—
Place de la Concorde, eau potable	Fr.	10'000.—
Place de la Concorde, assainissement	Fr.	<u>124'000.—</u>
Total général, couche de fondation HT	Fr.	531'000.—
TVA 8.1% (arrondi)	Fr.	<u>43'000.—</u>
Total général Superstructure routière TTC	Fr.	<u>574'000.—</u>

6.4. Récapitulation générale des coûts à charge de la Commune**Récapitulation par domaine**

Eau potable	Fr.	287'000.—
Mise en séparatif	Fr.	2'425'000.—
Superstructure routière	Fr.	<u>574'000.—</u>
Total général des travaux TTC	Fr.	<u>3'286'000.—</u>

Récapitulation par objet

Grand-Rue	Fr.	1'174'500.—
Rue du Temple	Fr.	824'000.—
Place de la Concorde	Fr.	1'287'500.—
Total général des travaux TTC	Fr.	<u>3'286'000.—</u>

Il y aura lieu de déduire l'impôt préalable (TVA) récupérable sur ces investissements, de même que le subside attendu de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie de Fr. 60'000.—.

7. Financement

Pour financer ces travaux, il est prévu de recourir à l'emprunt autorisé dans le cadre du plafond d'endettement (cf. préavis n° 28/2021), en prenant la totalité du montant prévu dans le présent préavis, soit Fr. 3'286'000.—, le total des emprunts de la Commune de Payerne, ainsi que les engagements non utilisés et les amortissements effectués se situeraient aux environs de Fr. 60 mios.

Frais de fonctionnement annuels (amortissements et intérêts)

Cet investissement doit être amorti conformément aux durées prévues dans les dispositions légales :

- conduites d'eau potable ou d'évacuation : 60 ans (1.667 %) ;
- travaux de génie civil – routes : 40 ans (2.5 %).

Grand'Rue

Amortissement :	1.667 % de Fr.1'053'000.—	Fr.	17'550.—
Amortissement :	2.50 % de Fr. 121'500.—	Fr.	3'030.—
Intérêts :	2.00 % de Fr. 1'174'500.—	Fr.	<u>23'490.—</u>
Total annuel pour la Grand'Rue			<u>Fr. 44'070.—</u>

Rue du Temple

Amortissement :	1.667 % de Fr. 516'000.—	Fr.	8'600.—
Amortissement :	2.50 % de Fr. 308'000.—	Fr.	7'700.—
Intérêts :	2.00 % de Fr. 824'000.—	Fr.	<u>16'480.—</u>
Total annuel pour la rue du Temple			<u>Fr. 32'780.—</u>

Place de la Concorde

Amortissement :	1.667 % de Fr. 1'143'000.—	Fr.	19'050.—
Amortissement :	2.50 % de Fr. 144'500.—	Fr.	3'610.—
Intérêts :	2.00 % de Fr. 1'287'500.—	Fr.	<u>25'750.—</u>
Total annuel pour la Place de la Concorde			<u>Fr. 48'410.—</u>

Total annuel pour l'ensemble des objets du préavis

Fr. 125'260.—

8. Impact sur la réduction de gaz à effet de serre et plan climat

L'utilisation sur ce projet de revêtements bitumineux type KMA, identiques à celui posé lors de la réfection de la chaussée à l'Avenue Général Jomini et offrant un bilan environnemental très positif (réutilisation d'anciens revêtements bitumineux fraisés et posés à froid), n'est pas possible du fait :

- des quantités insuffisantes (préparation en centrale importante) ;
- de la pose d'enrobés monocouches et non bicouches ;
- de l'obligation de fermeture de la rue durant 3 jours après la pose non envisageable. Une circulation alternée est prévue durant les travaux.

D'autres prestations apporteront un bilan environnemental bénéfique :

- les appels d'offres demandant prioritairement l'utilisation de matériaux tout ou en partie issus du recyclage (grave pour coffre routier pas exemple) ;
- la mise en séparatif des eaux qui surchargeront moins la station d'épuration ;
- la coordination entre les travaux communaux et de CAD, permettant une optimisation des interventions et une réduction de la durée globale des travaux ;
- la proposition de planter à terme des arbres, lors du réaménagement de la rue du Temple (superstructure).

9. Planning intentionnel

L'étude du projet a démarré suite à l'acceptation du préavis par la Municipalité (crédit cadre), avec un démarrage des travaux en automne.

Période	Prestations
Juin 2024	Appel d'offres pour bureaux d'ingénieurs
Juillet 2024	Adjudication bureau d'ingénieurs
Juillet 2024	Préavis soumis au Conseil communal
Automne 2024	Validation du préavis par le Conseil communal
Septembre 2024	Mise à l'enquête, envoi des soumissions
Septembre 2024	Information à la population et aux riverains
Octobre 2024	Adjudications des travaux
Octobre 2024	Délivrance du permis de construire
Automne 2024	Démarrage des travaux
Octobre 2025	Fin des travaux, Grand'Rue et rue du Temple
Mars 2026	Fin des travaux, Place de la Concorde

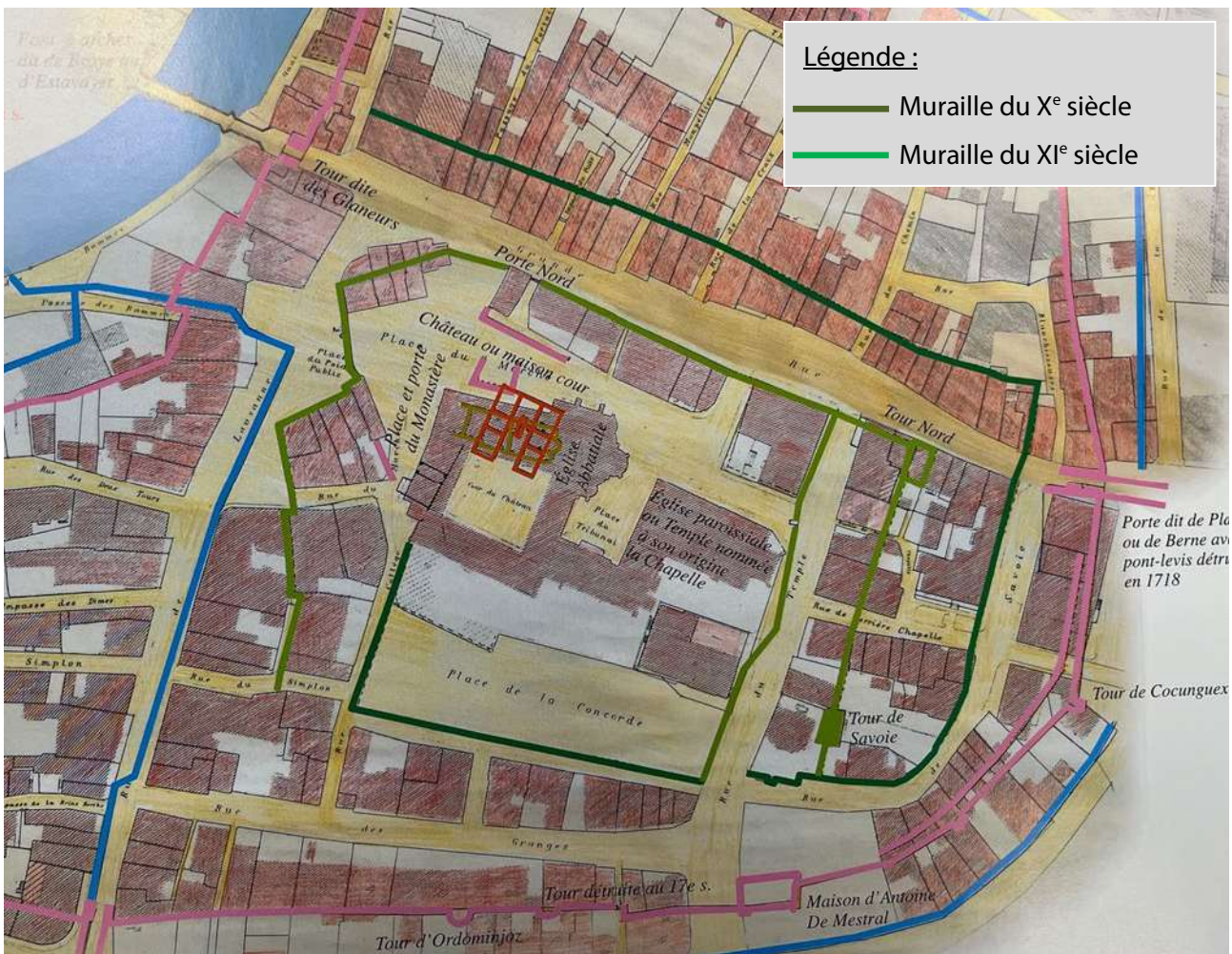
Pour complète information, tout sera mis en œuvre pour ne pas perturber le Giron des Musiques Broyardes prévu au mois de mai 2025.

10. Archéologie

Les projets décrits dans le présent préavis se trouvant en plein centre-ville, contact a été pris avec le Service archéologique cantonal, afin de définir l'étendue possible des prestations archéologiques à venir.

L'estimation de l'importance de leurs prestations reste difficile à évaluer. La moyenne des coûts engendrés ces dernières années sur des projets analogues a été prise en considération comme base.

Pour ce projet, un montant global estimé à environ Fr. 400'000.— a été prévu.



Situation des Murailles historiques du centre-ville (source : association du Vieux-Payerne)

11. Synthèse

L'importance de ce préavis est significative en termes d'infrastructures, car il permettra :

Grand'Rue

- le remplacement intégral de l'ancienne et fragile conduite d'eau potable, avec augmentation de son diamètre qui passera de 150 à 200 mm, conformément au Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) ;
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement, conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), contribuant à réduire la valeur de la clé de répartition à charge de Payerne pour la construction et l'exploitation de la future STEP de l'Eparse ;
- le déploiement du réseau de chauffage à distance au centre-ville, conformément à la stratégie de développement de Payerne Energies SA. La gare CFF doit pouvoir être raccordée au réseau CAD à fin 2025 ;
- l'anticipation sur le futur réaménagement de la Grand'Rue découlant du mandat d'études parallèle (MEP). La réfection intégrale des infrastructures souterraines sera ainsi déjà réalisée, du giratoire Guisan au carrefour avec la rue du Temple ;

Rue du Temple

- la conduite d'eau potable ayant été intégralement remise à neuf il y a quelques années, aucune prestation sur le réseau de distribution n'est prévue dans cette rue ;
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement, conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), et contribuant à réduire la valeur de la clé de répartition à charge de Payerne pour la construction et l'exploitation de la future STEP de l'Eparse ;
- le déploiement du réseau de chauffage à distance au centre-ville, conformément à la stratégie de développement de Payerne Energies SA. La gare CFF doit pouvoir être raccordée au réseau CAD à fin 2025 ;
- la prise en compte du positionnement des infrastructures souterraines d'un futur réaménagement de chaussée, avec possible arborisation, s'inspirant de ce qui sera réalisé à la Grand'Rue et à la rue de Lausanne (MEP) ;

Place de la Concorde

- le remplacement intégral avec optimisation de tracé de l'ancienne conduite d'eau potable ;
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement, conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), et contribuant à réduire la valeur de la clé de répartition à charge de Payerne pour la construction et l'exploitation de la future STEP de l'Eparse ;
- l'anticipation des tracés de conduites d'eau et collecteurs d'assainissement périphériques sur la place, de manière à la libérer de toute contrainte d'infrastructures souterraines communales lors d'un éventuel réaménagement (parking souterrain, arborisation, etc.).

Rue de la Gare

- le déploiement du réseau de chauffage à distance au centre-ville, conformément à la stratégie de développement de Payerne Energies SA.
- La prise en compte qu'est impératif qu'aucun chantier ne vienne perturber la circulation à la rue de la Gare lorsque le MEP se déploiera au niveau de la Grand'Rue.

Remarques

- Durant les travaux, tout sera mis en œuvre pour que les trafics motorisés et piétonniers soient au minimum impactés. Dans tous les cas, les accès aux bâtiments pour les piétons seront assurés ;
- les routes touchées par ce projet présentent toutes des revêtements de chaussées en mauvais état, ne posant aucun problème pour y effectuer des travaux de fouilles ;
- le développement du réseau de distribution de chaleur à la Grand'Rue, rue du Temple et rue de la Gare fera rentrer de plain-pied le chauffage à distance dans le centre-ville, en parfaite adéquation avec notre politique énergétique, qui indique clairement qu'il s'agit là d'un secteur à haut potentiel thermique (Planification Navitas).

12. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 16/2024 de la Municipalité du 26 juin 2024 ;
- ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'174'500.— pour la mise en séparatif de l'évacuation des eaux, le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie et la réfection de la chaussée à la Grand'Rue, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) et récupération de la TVA non déduits ;
- Article 2** : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 824'000.— pour la mise en séparatif de l'évacuation des eaux et la réfection de la chaussée à la rue du Temple, récupération de la TVA non déduite ;
- Article 3** : d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'287'500.— pour la mise en séparatif de l'évacuation des eaux, le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie et la réfection de la chaussée à Place de la Concorde, subside de l'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) et récupération de la TVA non déduits ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr 3'226'000.— (Fr. 3'286'000.— - Fr. 60'000.—), et à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 5** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'174'500.— relatif aux travaux à la Grand'Rue dont il y aura lieu de déduire le subside attendu de l'ECA et la récupération de la TVA, son amortissement correspondant à la législation en vigueur ;

Article 6 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 824'000.— relatif aux travaux à la rue du Temple dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, son amortissement correspondant à la législation en vigueur ;

Article 7 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 1'287'500.— relatif aux travaux à la Place de la Concorde dont il y aura lieu de déduire le subside attendu de l'ECA et la récupération de la TVA, son amortissement correspondant à la législation en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 26 juin 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire adj. :

(LS)

E. Küng

C. Combremont

Municipal délégué : M. Jacques Henchoz